

CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE
JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition faite par l'association « Compagnie de la Fortune – Théâtre en soi » dans le cadre d'une animation organisée lors des Journées européennes du patrimoine, les 21 et 22 septembre 2024,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat de cession de spectacle est signé avec l'association « Compagnie de la Fortune – Théâtre en soi », n° de SIRET 49398142700021, domiciliée à SERY-MAGNEVAL (60800), 7 rue Robert Ruegg, représentée par Madame Carole TAMARZRIT, sa Présidente.

Article 2 :

La prestation consiste en la présentation du spectacle « Anne de Kiev, une quête de liberté », par 5 acteurs, les 21 et 22 septembre 2024 (2 représentations par jour).

Article 3 :

Le coût pour les quatre représentations est de 3.761,07 €/TTC.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 26 mars 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

26 MARS 2024

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240326-DEC2024-30-DE
Date de télétransmission : 26/03/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024